

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRn) PRÉVISIBLES RELATIF AUX PHÉNOMÈNES D'INONDATION ET DE MOUVEMENTS DE TERRAIN COMMUNE DE BRAS-PANON

Par arrêté préfectoral n°1304 SG/DCL/BU du 7 juillet 2021, le préfet de La Réunion a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet susvisé. Ce PPRn a pour objet de réglementer l'utilisation des sols en fonction des aléas et des risques identifiés. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire. Il définit aussi les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui incombent aux particuliers ou aux collectivités. Le PPRn comprend un rapport de présentation, des cartographies (cartes des aléas, des enjeux et du zonage réglementaire), un règlement et des annexes.

La personne responsable du PPRn est le préfet de La Réunion, avec l'appui de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Réunion (DEAL). Des informations concernant le projet de PPR peuvent être demandées auprès de la DEAL Réunion à l'adresse suivante : DEAL/Service Prévention des Risques Naturels et Routiers/Unité Réglementation des Risques naturels et observatoire du littoral, 2 rue Juliette Dodu – CS 41009 -97443 Saint-Denis cedex 9 ou par téléphone au 0262 40 28 51 ou par courriel à jimmy.hoareau@developpement-durable.gouv.fr

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur : Francis NIVAL, retraité magistrat honoraire.

L'enquête publique aura lieu pendant trente-six (36) jours consécutifs, **du 2 août 2021 au 6 septembre 2021 inclus**, sur la commune de BRAS-PANON. Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et formuler ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet au siège de l'enquête fixé **à la mairie de Bras-Panon (Hôtel de ville) et au Centre Communal d'Action Sociale de la Rivière du Mât**. Les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la **mairie de Bras-Panon à l'adresse suivante** : Hôtel de ville – Route Nationale 2, Centre-Ville – 97412 Bras-Panon.

Un ordinateur sera mis à disposition au siège de l'enquête (accessible aux dates et heures d'ouverture des bureaux) au service Aménagement et Développement Local pour consulter la version électronique du dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible pendant la durée de l'enquête sur :

- le site internet de la DEAL Réunion à l'adresse suivante www.reunion.developpement-durable.gouv.fr;
- le site internet du registre dématérialisé d'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/pprmulti-bras-panon>.

Un lien vers la page du site internet de la DEAL Réunion hébergeant le dossier d'enquête publique et vers le site internet du registre dématérialisé d'enquête sera disponible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.reunion.gouv.fr.

Le public pourra également formuler ses éventuelles observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à la disposition du public sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/pprmulti-bras-panon> ;
- par courriel électronique à l'adresse suivante: pprmulti-bras-panon@mail.registre-numerique.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

Mairie de Bras-Panon

Lundi 2 août 2021 de 08h à 12h
Mercredi 4 août 2021 de 13h à 16h
Samedi 14 août 2021 de 08h à 12h
Mercredi 18 août 2021 de 08h à 12h
Jeudi 19 août 2021 de 13h à 16h
Mercredi 25 août 2021 de 08h à 12h
Vendredi 27 août 2021 de 08h à 12h
Mercredi 1^{er} septembre 2021 de 08h à 12h
Vendredi 3 septembre 2021 de 08h à 12h
Samedi 4 septembre 2021 de 08h à 12h
Lundi 6 septembre 2021 de 13h à 16h

CCAS de la Rivière du Mât

Vendredi 6 août 2021 de 08h à 12h
Vendredi 13 août 2021 de 08h à 12h
Lundi 16 août 2021 de 08h à 12h
Lundi 23 août 2021 de 08h à 12h
Lundi 30 août 2021 de 08h à 12h

Le commissaire enquêteur formulera son rapport et ses conclusions dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, sauf demande motivée de prolongation. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Bras-Panon, à la préfecture de Saint-Denis et sur le site internet de la préfecture (www.reunion.gouv.fr).

Au terme de l'enquête publique, le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles relatifs aux aléas « inondation » et « mouvements de terrain » sur la commune de Bras-Panon, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté du préfet de La Réunion.